



FEMISE ANNUAL CONFERENCE 2018

Voisinage étendu: Relation et Coopération de l'UE-Med vers l'Afrique¹

Malte, 8-9 Février

(a confirmer: session d'ouverture le 7 Février en après-midi)

Concept Note

I. Contexte. La coopération étendue entre UE-Med et Afrique Subsaharienne : une nécessité et une opportunité

Les enjeux et défis économiques, démographiques, migratoires et climatiques rendent nécessaires une coopération étendue entre la région Euro-Med et l'Afrique subsaharienne qui pourrait être très bénéfique à l'ensemble des parties prenantes.

- L'Afrique est le continent où le potentiel de croissance à venir est le plus fort. Sa population est jeune (la moyenne d'âge est de 18 ans) et encore en pleine expansion (d'ici 2050, le nombre d'habitants va doubler et, à elle-seule, l'Afrique de l'Ouest pourrait compter près d'un million de personnes). Au cours de la décennie passée, les taux de croissance enregistrés étaient constamment à hauteur de 5%-7%. En 2014, cinq pays africains faisaient partie des dix pays à avoir enregistré la plus forte croissance économique dans le monde. Malgré ces taux de croissance relativement élevés, la croissance démographique est telle que, jusqu'à présent, la moyenne du revenu par habitant baisse.
- De son côté, **l'Europe** sera mieux placée à résoudre ses problèmes de croissance et de gestion des populations migrantes à venir (liées au changement climatique, à la poursuite des conflits au Sud et à la pauvreté), quand elle progressera vers une coopération plus étroite et une intégration plus complète avec son Voisinage étendue à l'ensemble du continent africain.

Les économistes présents à la Conférence de FEMISE 2016 (Athènes) soulignaient déjà que les objectifs du processus de Barcelone restaient d'actualité, que nous devons œuvrer pour améliorer la prospérité partagée sur la base des relations nord-sud et sud-sud et qu'il était nécessaire de mettre en avant l'innovation politique comme nouveau paradigme de coopération. **Nous pensons au FEMISE qu'une ouverture plus profonde vers le reste du continent Africain pourrait être cette innovation tant attendue.** Favoriser les partenariats et les accords entre la région euro-méditerranéenne et l'Afrique subsaharienne pourrait permettre une accélération de la croissance en Afrique en développant en parallèle les échanges inter et intra-régionaux, qu'ils soient commerciaux, technologiques, ou même culturels. Dans l'autre sens, l'Europe pourrait apporter un savoir-faire et un financement pour le développement des infrastructures et d'activités à plus forte valeur ajoutée et développer une stratégie commune, notamment sur le secteur de l'énergie. Les pays méditerranéens dont l'industrie s'est en partie diversifiée, s'engagent de plus en plus politiquement, diplomatiquement et économiquement en Afrique subsaharienne, et pourraient participer au transfert de leurs acquis au niveau des nouvelles technologies et des infrastructures.



¹ Cette conférence est organisée avec le soutien financier de l'Union Européenne à travers le projet FEMISE "**Support to Economic Research, studies and dialogues of the Euro-Mediterranean Partnership**". Les opinions exprimées sont celles des auteurs et des orateurs et ne reflètent pas la position de l'Union Européenne.



C'est dans ce contexte que la conférence annuelle FEMISE de 2018 aura comme but de fournir une plate-forme de discussions et de débats entre les différentes parties prenantes. Les échanges permettront de contribuer à la recherche d'outils et de politiques efficaces. Ils seront organisés autour des trois axes qui suivent :

- **Plénière I.** Où en sommes nous en termes de coopération EuroMed-Africaine? Etat des lieux des accords et projets existants
- **Plénière II.** Vers où veut-on aller et comment ? Le choix d'un nouveau paradigme pour la Coopération EuroMed vers l'Afrique et les Priorités à cibler
- **Plénière III.** Un impératif dans l'agenda : Préserver le patrimoine naturel et coopérer dans le secteur des Energies

II. Sessions Plénières

Plénière I. Où en sommes nous en termes de coopération EuroMed-Africaine? Etat des lieux des accords et projets existants

Quelle est la situation que l'on voit se profiler en l'état actuel ? On notera déjà que :

- **Sur le plan local Africain**, Il existe aujourd'hui huit communautés économiques régionales reconnues par l'Union africaine.² Cependant, malgré les accords commerciaux existants, le commerce intra-régional reste faible. Ce dernier occupe l'avant dernière position parmi les régions du monde (17,7% en 2015), ce qui signifie qu'il s'agit d'une source de croissance importante encore inexploitée. Ce constat est dû en grande partie à une combinaison de politiques commerciales fortement axées sur l'accès aux économies développées, et à des efforts d'intégration régionale qui n'ont pas été bien conçus ou n'ont pas été pleinement mis en œuvre.³
- **Sur le plan multilatéral**, la Stratégie conjointe Afrique-UE (JAES) a été lancée lors du Sommet Afrique-UE à Lisbonne en 2007 soulignant l'intention des deux continents à dépasser le modèle relationnel donateur / bénéficiaire pour aller vers une coopération de long terme. A ce jour, cette stratégie multilatérale n'a su exploiter pleinement son potentiel, comme l'illustrent notamment les faibles IDE de l'Union Européenne vers l'Afrique subsaharienne. Il sera également important de préciser les orientations politiques et les décisions qui auront été adoptées au cours du 5^{ème} Sommet Union Africaine – Union Européenne, lequel se sera tenu à Abidjan (Côte d'Ivoire) les 29 et 30 Novembre 2017.
- **Sur le plan bilatéral**, l'Union Européenne négocie des Accords de partenariat économique avec l'Afrique Subsaharienne, en particulier l'APE UE-Afrique de l'Ouest avec les membres de la CEDEAO et la Mauritanie, l'APE UE-Afrique de l'Est avec les membres de la Communauté d'Afrique de l'Est, et l'APE UE-Afrique Australe avec les membres de l'Union douanière d'Afrique australe et le Mozambique. En attente de leurs ratifications finales, les états africains bénéficient de différents régimes de préférences, notamment le SPG « Tout sauf les armes » pour les PMA, le SPG pour les états plus développés, voir une application d'un APE temporaire bilatéral (avec la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Kenya, le Rwanda et les pays de l'Union douanière d'Afrique Australe). En outre, il existe différents accords commerciaux entre l'UE et les membres africains du COMESA (Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe). Ces accords sont asymétriques dans la mesure où ils prévoient une protection des lignes tarifaires sensibles pour les pays africains, en particulier les denrées alimentaires comme la viande, les produits laitiers ou issus de l'agriculture, certains produits industriels et les produits manufacturés. Une crainte partagée par de

² A savoir la Communauté de l'Afrique de l'Est, la COMESA, l'Union du Maghreb Arabe (UMA), la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), l'Autorité intergouvernementale pour le Développement (IGAD), la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA) et la CEDEAO.

³ Certains groupements économiques demeurent à la traîne pour ce qui est de la réalisation d'une plus grande intégration commerciale parmi les membres - probablement parce que le chevauchement de leurs groupements de pays réduit considérablement leur efficacité. C'est le cas de l'IGAD, de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) et du COMESA.



nombreux pays africains est que certains secteurs stratégiques ne soient pas capables de soutenir la concurrence européenne.

- **Les pays partenaires méditerranéens (PM) s'impliquent aussi en Afrique subsaharienne.** On assiste en effet à une multiplication des accords bilatéraux et une croissance des exportations vers le reste du continent. Des entreprises publiques et privées de ces pays se sont implantées dans toute l'Afrique. Par exemple le Maroc a investi dans le secteur des banques et assurances, l'immobilier et les télécommunications, et des compagnies comme Royal Air Maroc ou l'Attijariwafa bank sont présentes dans de nombreux pays de l'Afrique subsaharienne. L'Algérie, bien que moins présente que le Maroc, a plutôt investi dans les énergies et les infrastructures.
- Une coopération UE-Med-Afrique a été initiée sur des axes spécifiques. **Au niveau des infrastructures**, des réseaux intégrés de transports sont en projet entre les deux rives de la Méditerranée d'une part, et entre l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne d'autre part. Un réseau transméditerranéen de transport est en projet, et une route transsaharienne reliant Alger à Lagos doit entrer en service en 2018. Un projet de gazoduc reliant le Nigeria et le Maroc est aussi à l'étude. **Sur la question migratoire**, l'UE conduit un dialogue avec les pays du continent africain avec, comme cadre global, l'Approche Globale des Migrations et de la Mobilité. Des initiatives à l'échelle régionale ont aussi vu le jour (Processus de Rabat concernant la route occidentale et Processus de Khartoum pour la route orientale). Plus largement, compte tenu de la position géographique des pays méditerranéens qui les place à "la porte" de l'Afrique pour l'UE, on qualifie fréquemment ces pays Med de "**hub**" pour le continent africain. Que signifie précisément cette idée de hub ? Quelles formes concrètes peut-il prendre, alors même que les droits de douane actuels appliqués par les pays africains sont plus faibles vis à vis de l'Europe que vis à vis des pays méditerranéens ?

Outre cet état des lieux, l'objectif principal de cette première session sera de déterminer où en est précisément la coopération UE, Méditerranée et Afrique.

Plénière II. Vers où veut-on aller et comment ? Le choix d'un nouveau paradigme pour la Coopération EuroMed vers l'Afrique et les Priorités à cibler

Après l'état des lieux de la première session, il convient de se poser la question suivante : Comment valoriser davantage les relations UE-Méditerranée pour une Coopération Approfondie avec l'Afrique dans un partenariat opérationnel ? Plus précisément, en quoi et comment une nouvelle forme de coopération initiée par l'UE pourrait permettre à tous de tirer profit de cette nouvelle opportunité ?

La question centrale de cette session est la définition d'une vision générale de cette coopération Euro-Med-Afrique (EMA) et des priorités à cibler. Cette coopération devra se concentrer sur des initiatives et stratégies d'un agenda commun qui profite aux deux continents, tout en contribuant à réduire la pauvreté en Afrique et à accélérer le processus de convergence des niveaux de vie. Les deux points qui suivent nous semblent essentiels à traiter dans l'agenda de cette coopération EMA :

- **Le besoin de Ré-industrialisation :** le développement de l'industrie manufacturière est indispensable pour créer des emplois, créer de la richesse et permettre l'essor des classes moyennes. La complémentarité des avantages comparatifs entre l'Europe, les pays méditerranéens et les pays de l'Afrique subsaharienne, ainsi que les compétences acquises par les entreprises méditerranéennes (connaissance des marchés européens, amélioration de la qualité des produits et des systèmes productifs, mise en place d'écosystèmes dans certains secteurs, etc.) offrent l'opportunité de construire des systèmes de co-production, c'est à dire des chaînes de valeur "régionales" qui aideront l'ensemble des pays du Sud à monter en gamme et à créer de la valeur ajoutée.
- **Le besoin d'un Développement territorial plus inclusif :** aussi bien dans les pays méditerranéens que dans les pays Africains, les zones littorales et urbaines sont généralement surpeuplées, alors que les zones rurales restent marginalisées. Les perspectives de coopération sur ce plan sont nombreuses et s'étendent à un ensemble de



domaines très larges : infrastructures, valorisation des terres agricoles, gestion raisonnée des ressources en particulier dans l'agriculture, développement de filières agro-alimentaires, éducation, etc.

Des projets structurants associant l'Europe, les pays méditerranéens et l'Afrique subsaharienne permettraient d'améliorer les infrastructures et de faciliter les échanges. Devra alors être également posée la question du financement de cette coopération. Ne serait-il pas nécessaire de mettre en place une banque de développement intercontinentale (à l'image de la Banque Inter-américaine ou la Banque asiatique pour les Investissements et les Infrastructures) pour assurer la mobilité des capitaux, garantir la sécurité des investissements de long terme ? La finance Solidaire a-t-elle sa place pour financer des projets EMA ? Ses questions méritent d'être posées pour donner lieu à une véritable réflexion sur la mise en place d'outils concrets.

Plénière III. Un impératif dans l'agenda : Préserver le patrimoine naturel et coopérer dans le secteur des Energies

Le patrimoine naturel est très fragile dans la grande région EMA et avec le réchauffement climatique, les conséquences néfastes vont se multiplier. On notera que :

- Les premières estimations FEMISE indiquent qu'une hausse de 1°C des températures provoquerait une baisse du PIB par habitant de l'ordre de 8% en moyenne dans les PM. En Afrique la situation est semblable, voir encore plus préoccupante. Il est donc indispensable d'anticiper l'ensemble des effets du changement climatique, d'en évaluer les coûts et de planifier une adaptation rapide.
- Cependant, outre le volet anticipation, l'environnement peut être une véritable opportunité. En rendant nécessaire le développement de nouvelles activités et de nouveaux secteurs, la question environnementale peut contribuer à la création d'emplois, à une accélération des transferts technologiques et à l'émergence de nouvelles formes d'apprentissage et de formation, en particulier pour les jeunes.
- Le problème de l'eau et de sa rareté en Afrique demeure l'un des plus grands défis du continent qui doit être abordé de manière innovante dans un contexte de coopération avec ses voisins.
- Conscients de ses réalités, FEMISE, l'Institut de la Méditerranée et ENERGIES 2050 co-publient un rapport, actualisé sur base annuelle, qui porte sur les enjeux climatiques en Méditerranée, mettant en perspective les réalités économiques des pays de la rive Sud et suggérant des pistes d'action et des recommandations tant sur le plan de l'anticipation que sur le plan de l'action. Ce rapport a été présenté à la COP23, permettant d'ouvrir un dialogue avec les acteurs présents.

Il semble évident qu'il faut dans le cadre d'un agenda commun EMA s'attaquer au stress hydrique, à la transition énergétique et à la gestion de l'eau. Il faut aussi tenir compte des opportunités exceptionnelles que l'environnement présente en termes de croissance, d'investissement, de création d'emplois et de cohésion sociale. Cette session plénière permettra de discuter de ses questions et d'illustrer les retours que FEMISE et ses partenaires ont obtenus à la COP23 en échangeant avec des acteurs de la société civile et des décideurs politiques Africains.

III. Structure de la conférence

La conférence comprend trois parties principales:

- (1) Trois sessions plénières portant sur le thème principal de la Conférence,
- (2) Trois sessions thématiques, incluant les présentations des versions préliminaires des projets de recherche financés par FEMISE (avec subvention de la Commission européenne)
- (3) L'Assemblée générale pour les membres du réseau.